

Garantir l'intégrité dans la recherche et l'enseignement à la HES-SO//FR

Mathias Rossi
Réfèrent pour le conseil et la formation en intégrité scientifique HES-SO//FR

1

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR Contexte et genèse du projet

Innovation, science ouverte, compétitivité scientifique font que les questions liées à l'intégrité scientifique se posent de manière forte au sein des institutions d'enseignement supérieur et du monde de la recherche. Toutes ces institutions se dotent d'instruments adéquats.

Un **Code d'intégrité scientifiques national** (Swiss Universities) a été établi en 2021.

Il a été **adopté par la HES-SO** en 2021. Pour la HES-SO, il s'agit à la fois d'une **exigence légale** et d'une **position claire en faveur d'une culture de l'intégrité**.

La présente démarche constitue **une mise en application adaptée au contexte et à la réglementation en vigueur à la HES-SO//FR**

www.hes-so-fr.ch

2

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR (2022-2023)

- Notre directive a pour objet de promouvoir l'intégrité scientifique et de garantir le respect de ses principes au sein de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale Fribourg
- Elle se fonde sur la LERI Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et sur le [Code d'intégrité scientifique](#) national .
- Elle s'accompagne de la nomination d'un référent pour le conseil et la formation en intégrité scientifique HES-SO//FR (poste à 5%)

www.hes-so-fr.ch

3

Garantir l'intégrité dans la recherche et l'enseignement à la HES-SO//FR

De quoi parle t'on?

- Une **directive** relative à l'intégrité scientifique et un **processus** visant à garantir l'intégrité scientifique
- Un **service** sur la page HES-SO//FR intégrité scientifique <https://www.hefr.ch/fr/hesso-fr/services/integrite-scientifique/>
- Un **référent** pour le conseil et la formation en intégrité scientifique HES-SO//FR
- Une **cellule d'experts** pour le conseil et la formation en intégrité scientifique HES-SO

www.hes-so-fr.ch

4

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR

Périmètre

- Cette directive s'applique à **l'ensemble des actrices et acteurs des activités d'enseignement et de recherche** impliqué-e-s dans les collaborations scientifiques de la HES-SO//FR (ci-après : les scientifiques) dans le cadre de la transmission des savoirs scientifiques ou de leur élaboration académique.
- **Sont exclus** du champ d'application de cette directive **les travaux des étudiantes et étudiants**, sauf lorsqu'ils constituent des travaux scientifiques, de recherche, c'est-à-dire des travaux visant à apporter une contribution originale au développement de la connaissance scientifique. En ce dernier cas, les étudiantes et étudiants sont considéré-e-s comme auxiliaires et les principes d'intégrité scientifique s'appliquent à leurs travaux.

www.hes-so-fr.ch

5

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR

Contenu de la directive

- Domaine d'applications et instances
- Principes de l'intégrité et exemples de comportements scientifiques incorrects
- Conseil et formation à l'intégrité, instance de conseil
- Procédure
- Références non légales

www.hes-so-fr.ch

6

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR Comportements scientifiques incorrects

- Les **comportements scientifiques incorrects**, également désignés « **manquements à l'intégrité scientifique** », peuvent à la fois s'entendre d'une violation de certaines dispositions légales et/ou réglementaires, du non-respect des principes fondamentaux décrits à l'art. 3, d'une atteinte à l'intérêt général ou à la dignité humaine et d'une utilisation des ressources non conforme au développement durable.
- Un comportement scientifique incorrect **ne requiert pas nécessairement de faute intentionnelle. Il peut également être commis par négligence.**
- De même, **l'instigation et le fait de tolérer** de tels manquements à l'intégrité scientifique en connaissance de cause **constitue** pour les scientifiques et leurs supérieurs ou supérieures hiérarchiques **un comportement scientifique incorrect.**
- À ce titre, il existe pour une personne interne à la HES-SO//FR une **obligation de signifier au scientifique concerné et/ou à sa hiérarchie et/ou à la référente ou au référent intégrité scientifique, l'éventuel manquement à l'intégrité scientifique.**

www.hes-so-fr.ch

7

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR Rôle de conseil et de formation

- **Conseil:** Tout scientifique a le droit de bénéficier dans le cadre de son activité scientifique de conseils en matière d'intégrité scientifique, oralement ou par écrit.
- La direction générale de la HES-SO//FR nomme à cet effet une référente ou un référent intégrité de la HES-SO//FR. Elle lui donne les moyens humains et financiers d'accomplir sa mission.
- **Formation:** Les responsables d'institut et de filière déterminent en concertation avec la référente ou le référent intégrité de la HES-SO//FR les modalités exactes de la formation obligatoire des scientifiques, en fonction de l'offre de formation disponible et des spécificités du domaine scientifique concerné.

www.hes-so-fr.ch

8

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR Instance de conseil et d'arbitrage

- **Toute personne en désaccord** avec une ou un collègue sur un cas d'intégrité scientifique ou de suspicion de manquement à l'intégrité scientifique **peut bénéficier d'une procédure d'arbitrage**, si ce dernier, cette dernière le souhaite ou l'accepte également.
- **Toute personne s'estimant lésée** d'un comportement scientifique incorrect **peut bénéficier d'une intervention** visant à faire cesser le manquement, et, si nécessaire, à sanctionner la personne mise en cause.
- De même, **toute personne** physique ou morale, interne ou externe à la HES-SO//FR **peut dénoncer un manquement** à l'intégrité scientifique de la part d'un-e scientifique de la HES-SO//FR.
- **En cas de dénonciation fallacieuse**, téméraire, abusive ou introduite à la légère, **une procédure parallèle pourra être ouverte**.

www.hes-so-fr.ch

9

conclusion

- Philosophie
 - «Réparer le dommage plutôt que punir»
- Annexes
 - Principes fondamentaux
 - Exemples
 - Processus
 - [Intégrité scientifique | HES-SO Fribourg](#),
 - <https://www.hefr.ch/fr/hesso-fr/services/integrite-scientifique/>

www.hes-so-fr.ch

10

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR

Contenu de la directive: principes fondamentaux

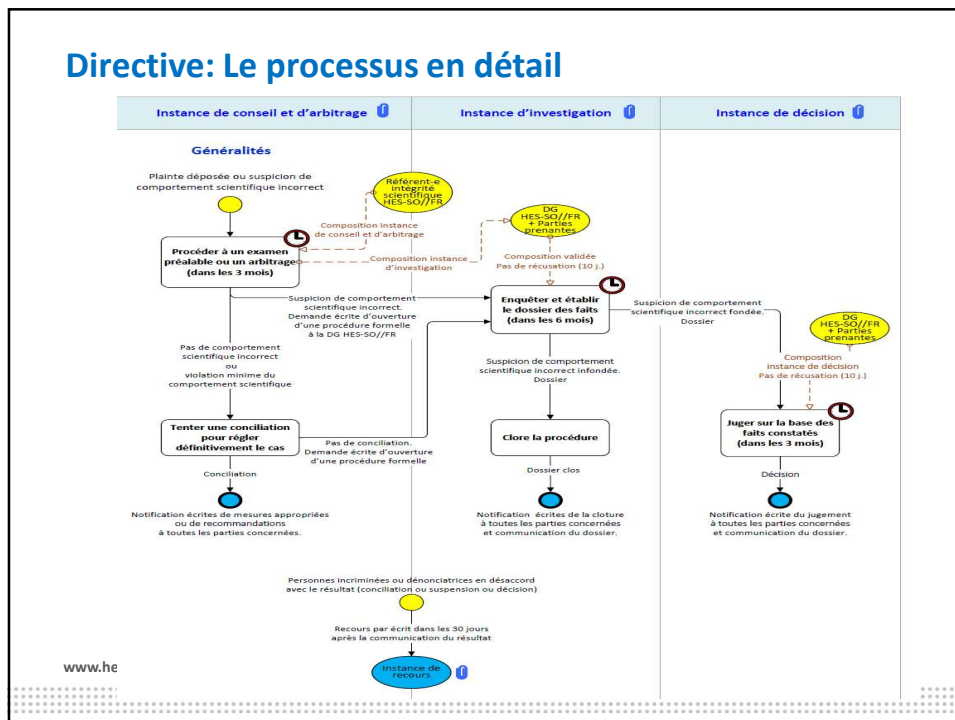
L'intégrité scientifique vise le respect de **règles, de normes et de principes** que la communauté académique se donne dans la perspective de mener une recherche intègre et éthique.

- 1. Fiabilité** : garantir la qualité de la recherche et de l'enseignement qui transparaît dans la conception, la méthodologie et l'analyse afin de maximiser leur crédibilité et la confiance accordée à la science.
- 2. Honnêteté** : élaborer, concevoir, mettre en œuvre, examiner, évaluer, déclarer et faire connaître la recherche et l'enseignement d'une manière juste, complète et objective.
- 3. Respect** envers les collègues scientifiques, les personnes en formation, les participants aux études et à la recherche, la société, les écosystèmes, le patrimoine culturel et de l'environnement, démarche qui tient compte de la diversité des personnes concernées tout en reconnaissant la spécificité de leur parcours.
- 4. Responsabilité** concernant les activités de recherche, de l'idée à la publication, leur gestion et leur organisation, pour la formation, la supervision et le mentorat, et l'utilisation prudente des ressources.

www.hes-so-fr.ch

11

Directive: Le processus en détail



12

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR Comportements scientifiques incorrects: exemples

- a. **Allégation de faits fallacieux** : Exemple : invoquer, consigner ou présenter des données ou des résultats inexistantes
- b. **Falsification** : Exemple : modifier, supprimer ou omettre des données ou des résultats de recherche, au titre d'une manipulation déloyale, intentionnelle, ou d'une négligence grave.
- c. **Plagiat et auto-plagiat** : Exemples : utiliser des travaux, des idées ou des formulations de tiers sans indication correcte de la source; réutiliser d'importantes parties de ses propres travaux, ou de travaux effectués en qualité de coauteur ou coauteure
- d. **Comportement incorrect ayant trait à la mention des auteurs ou auteures** : Exemples : revendiquer la qualité d'auteur et d'auteure sans avoir apporté une contribution significative au travail, omettre des personnes ayant contribué de manière significative; ordre des auteurs ou auteures ne reflétant pas de manière adéquate l'ampleur des contributions de chacun et chacune ; non-reconnaissance de la qualité d'auteur ou d'auteure contribuant à l'élaboration de matériel pédagogique.
- e. **Listes de publications erronées**

www.hes-so-fr.ch

13

Directive relative à l'intégrité scientifique HES-SO//FR Comportements scientifiques incorrects: exemples

- a. **Gestion incorrecte des données et matériels**
- b. **Comportements incorrects en matière de travail collaboratif** : Exemples : négligence du devoir de supervision et de surveillance ; utilisation abusive d'une fonction dirigeante pour encourager ou dissimuler des manquements à l'intégrité scientifique ; préjudice, dénigrement ou entrave aux travaux d'autres chercheuses ou chercheurs ; rétention abusive de résultats de recherche ou refus d'accorder à des tiers autorisés le droit de consulter les données de recherche ; violation du devoir de confidentialité ; harcèlements ou discriminations commis ou tolérés dans les équipes.
- c. **Comportements incorrects en matière d'avis, d'expertise et d'examen des pairs**
- d. **Comportements incorrects en matière de procédures concernant l'intégrité scientifique.** Exemples : allégation d'un manquement à l'intégrité scientifique dans l'intention de nuire ; dissimulation ou minimisation de manquements à l'intégrité scientifique commis par des tiers ;

www.hes-so-fr.ch

14